CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Appel À Projets 2027

CONTRAT DE VILLE

quartiers2030

Calendrier de dépôt : du 28 septembre au 08 novembre 2026

PRÉFET DU VAR
Liberté Égalité Fraternité

Métropole Toulon Provence Méditerranée

TOULON PORT DU LEVANT

LA SEYNE-SUR-MER

VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS

GARDE D T

SOMMAIRE

1- Cadre et objet de l'appel à projets 2027 3
2- Enjeux prioritaires de la programmation 2027 4
3- Attendus communs à l'égard des projets 6
4 - La géographie prioritaire 7
5 - Communication et valorisation des actions 8
6 - Modalités de dépôt 9
7 - Annuaire des services du contrat de ville 11
8 - Les partenaires signataires du Contrat de ville 14

UNE PROGRAMMATION MÉTROPOLITAINE, UNE RÉPONSE TERRITORIALISÉE

L'appel à projets 2027 fixe un cadre commun à l'échelle des 15 quartiers prioritaires de la métropole. Les projets devront toutefois démontrer leur adaptation aux besoins du ou des QPV concernés et leur articulation avec les feuilles de route territoriales.

Repères 2027

- 6 enjeux communs à l'ensemble des quartiers prioritaires.
- Une coconstruction préalable de chaque porteur avec les équipes opérationnelles du Contrat de ville.
- Une participation effective des habitants recherchée dès la conception des projets.
- Une mobilisation prioritaire des dispositifs de droit commun.
- Une attention renforcée aux coopérations, à la complémentarité et aux effets concrets des actions.



1 - CADRE ET OBJET DE L'APPEL A PROJETS 2027

Le Contrat de ville métropolitain Toulon Provence Méditerranée "Engagements Quartiers 2030" constitue le cadre partenarial d'intervention en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il associe l'État, la Métropole, les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères-les-Palmiers et La Garde, les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires signataires autour d'objectifs partagés en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de la ville, la Métropole Toulon Provence Méditerranée assure le suivi et le pilotage stratégique de la mise en œuvre du Contrat de ville. Les communes contribuent à sa mise en œuvre territoriale, en lien avec les priorités de l'État et les partenaires du Contrat de ville.

ENJEU CENTRAL DU CONTRAT DE VILLE

Permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'accéder pleinement aux ressources, aux opportunités et aux attractivités du territoire métropolitain.

DEUX FINALITES COMPLEMENTAIRES

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique et améliorer les conditions de vie des habitants.
- Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants à travers l'amélioration de leurs parcours individuels.

QUATRE ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Mieux Vivre **dans son quartier, sa ville, sa métropole**	**Grandir et s'accomplir** **dans son quartier, sa ville, sa métropole**
Travailler et entreprendre **dans son quartier, sa ville, sa métropole**	**S'émanciper et s'engager** **dans son quartier, sa ville, sa métropole**

OBJET DE LA PROGRAMMATION 2027

L'appel à projets 2027 vise à soutenir des actions utiles et concrètes pour les habitants des QPV. Il traduit les orientations du Contrat de ville dans un cadre commun à l'échelle métropolitaine, tout en maintenant l'exigence d'une réponse adaptée à chaque territoire.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville interviennent en complément du droit commun. Les projets attendus devront donc partir d'un besoin identifié pour rechercher une plus-value réelle, et s'inscrire dans les dynamiques locales existantes.

2- ENJEUX PRIORITAIRES DE LA PROGRAMMATION 2027

Les feuilles de route territoriales et les propositions des partenaires font apparaître des besoins largement convergents. Pour 2027, ils sont regroupés autour de six enjeux généraux, applicables à l'ensemble des QPV avec une déclinaison adaptée aux réalités locales.

1	**Renforcer la tranquillité publique et la prévention** Soutenir les actions contribuant à un cadre de vie de qualité, à la médiation sociale et éducative, à l'occupation positive de l'espace public, à la prévention des violences et à la protection des jeunes exposés aux phénomènes de délinquance ou de trafic. Prévenir les conduites à risques.

• Prévention de l'entrée et de l'implication des jeunes, notamment des 10-18 ans, dans les phénomènes de narcotrafic et de délinquance.
• Développer la médiation sociale et éducative.
• Favoriser l'occupation positive de l'espace public, notamment en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires.
• Renforcer le dialogue entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions,

2	**Renforcer l'accès à l'emploi et les parcours d'insertion** Favoriser l'accès des habitants des QPV à l'emploi, à la formation, à la qualification et aux opportunités économiques du territoire métropolitain

• Favoriser l'articulation et la complémentarité avec les acteurs du Réseau Pour l'Emploi *(Politique de Plein Emploi , Var Insertion Travail..)*
• Favoriser la découverte des métiers et des filières porteuses d'emploi, notamment les secteurs naval, maritime et de défense *(projet André Jubelin)*
• Lever les freins sociaux et professionnels à l'emploi.
• Renforcer les passerelles avec les entreprises, les organismes de formation et les prescripteurs.
• Soutenir l'entrepreneuriat et valoriser les parcours de réussite.

3	**Renforcer la participation des habitants et les dynamiques territoriales** Faire de la participation un principe de conception et de mise en œuvre des projets, soutenir les initiatives habitantes et renforcer la coopération entre acteurs.

• Associer les habitants à l'identification des besoins, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation de l'impact des actions.
• Soutenir les initiatives habitantes et le pouvoir d'agir.
• Favoriser les coopérations, les mutualisations ainsi que les projets interquartiers
• Valoriser l'image du quartier et les initiatives des habitants pour mieux faire connaître les richesses des quartiers, les parcours de réussite, les solidarités, la mémoire des territoires et les engagements citoyens.

4	**Favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes** Soutenir les parcours éducatifs, l'ouverture culturelle, la citoyenneté, l'engagement des jeunes, la parentalité et les actions proposées hors temps scolaire. Renforcer le dialogue avec les institutions

• Soutenir la réussite éducative, l'ouverture culturelle et l'accès aux pratiques sportives et de loisirs, en articulation avec les dispositifs existants (Cités éducatives, PRE, ...).
• Développer l'esprit critique, éduquer à la citoyenneté, prévenir les extrémismes, lutter contre les discriminations (ex. : les ressources du Site-Mémorial du Camp des Milles, ...).
• Favoriser l'engagement, les initiatives et l'autonomie des jeunes.
• Renforcer la présence éducative pendant les périodes identifiées comme sensibles.

5	**Favoriser l'accès aux droits, la prévention santé et l'inclusion** Réduire le non-recours et renforcer les passerelles entre les habitants et les services de droit commun, en développant l'aller-vers, la médiation, l'inclusion numérique et les actions de prévention adaptées aux besoins des publics.

• Développer les démarches d'aller-vers et l'accès à l'information pour mieux toucher les personnes isolées et les publics éloignés des institutions.
• Lutter contre le non-recours et toute forme de discriminations.
• Renforcer l'inclusion numérique et l'accès aux dispositifs de prévention et de santé.

6	**Améliorer le cadre de vie et accompagner les transitions** Agir sur la qualité du quotidien et le vivre-ensemble dans les quartiers, la Gestion Urbaine et Sociale ou Citoyenne de Proximité, la mobilisation des bailleurs, l'amélioration des espaces de proximité et la transition écologique.

• Développer les projets autour du vivre-ensemble (dont les actions relevant de la TFPB).
• Associer les habitants aux démarches d'amélioration du cadre de vie.
• Renforcer les coopérations avec les bailleurs sociaux et les acteurs de proximité sur les enjeux de logement, de cadre de vie et de tranquillité résidentielle.
• Développer des projets autour de la nature en ville, de la qualité de vie et des pratiques durables.
• Favoriser la mobilité et l'accès aux ressources du territoire métropolitain.

3- ATTENDUS COMMUNS A L'EGARD DES PROJETS

Être coconstruit avec l'équipe opérationnelle

Avant tout dépôt, le porteur prend contact avec l'équipe opérationnelle compétente afin de vérifier l'adéquation du projet avec les besoins du territoire et d'identifier les coopérations nécessaires.

Répondre à un besoin identifié et adapté au territoire

Le projet s'appuie sur un diagnostic local et démontre sa capacité à répondre aux besoins réels des habitants du ou des QPV concernés. Lorsqu'il intervient sur plusieurs territoires, il précise les adaptations prévues pour tenir compte de leurs spécificités. Un projet peut relever d'un ou de plusieurs enjeux.

Associer concrètement les habitants

Le porteur précise comment les habitants ont été ou seront associés à l'identification du besoin, à la conception, à la mise en œuvre, à la valorisation ou à l'évaluation du projet.

S'articuler avec le droit commun

Le projet précise les dispositifs, services et partenaires existants avec lesquels il s'articule et la plus-value apportée aux habitants des QPV. Est préconisée l'articulation avec les dispositifs ou temps forts nationaux et départementaux lorsqu'ils sont pertinents pour le projet *(Octobre Rose, Semaine Bleue, etc)*

Rechercher la coopération

Les projets favorisant la complémentarité, la mutualisation et la coordination entre acteurs du territoire seront valorisés.

Prévoir une évaluation qualitative et quantitative

Le projet comporte des objectifs clairs et des indicateurs permettant d'apprécier les réalisations, les résultats et, lorsque cela est possible, les effets produits pour les habitants et le territoire.

CE QUI EST ATTENDU DANS LE DOSSIER

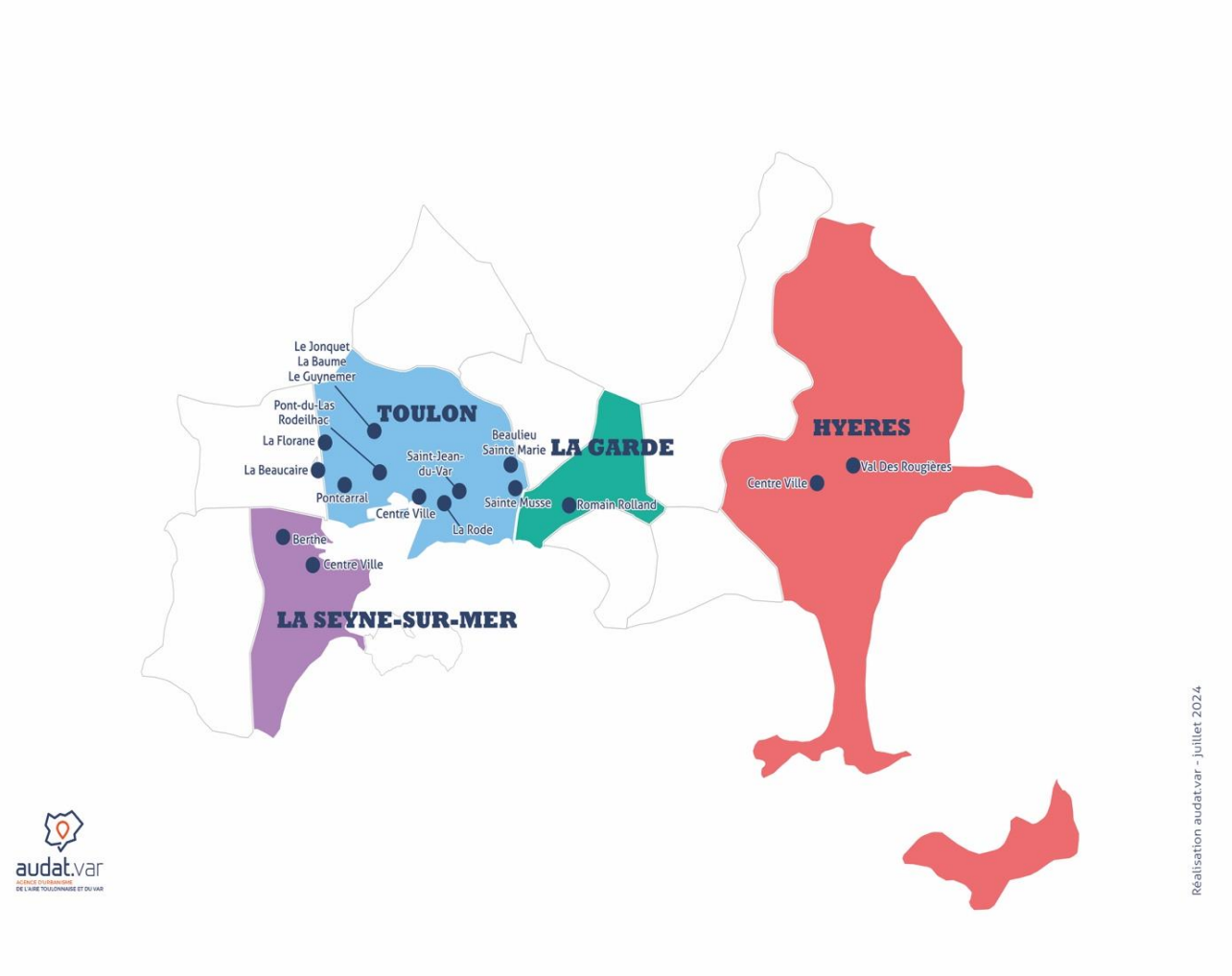
Le porteur doit pouvoir expliquer simplement : quel besoin est traité, pour quels habitants, dans quel quartier, avec quels partenaires, en complément de quels dispositifs, avec quels résultats attendus et comment ces résultats seront appréciés.

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la mixité des publics et de la lutte contre les discriminations devra être précisée lorsqu'elle est pertinente.

Les actions déposées dans le cadre du présent appel à projets concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

4 - LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

4 Communes	15 Quartiers prioritaires
Toulon	Le Jonquet – La Baume – Le Guynemer ; Pont-du-Las – Rodeilhac ; La Florane ; La Beaucaire ; Pontcarral ; Centre-Ville ; La Rode ; Saint-Jean-du-Var ; Sainte-Musse ; Beaulieu – Sainte-Marie.
La Seyne-sur-Mer	Centre-Ville ; Berthe.
Hyères-les-Palmiers	Centre-Ville ; Val des Rougières.
La Garde	Romain Rolland.



HTTPS://SIG.VILLE.GOUV.FR/PAGE/224/LES-QUARTIERS-PRIORITAIRES-DE-LA-POLITIQUE-DE-LA-VILLE-2024

FEUILLES DE ROUTE

Les feuilles de route territoriales sont consultables sur : https://metropoletpm.fr/nos-missions/solidarite-insertion/agir-pour-reduire-les-inegalites-en-quartiers-prioritaires-de-la

La géographie prioritaire peut également être consultée sur le SIG de la politique de la ville.

5 - COMMUNICATION ET VALORISATION DES ACTIONS

Les structures financées dans le cadre du Contrat de ville s'engagent à valoriser le soutien des partenaires institutionnels sur leurs supports de communication et dans leurs bilans.

• Utiliser les logos officiels des partenaires financeurs de votre action dans un ordre cohérent

• Mentionner les soutiens financiers sur les affiches, programmes, invitations, publications numériques, vidéos et autres supports liés à l'action.

• Respecter le droit à l'image et la réglementation relative à la protection des données personnelles, avec une vigilance particulière pour les mineurs.

• Contribuer, à la demande des partenaires, à la valorisation des résultats et des initiatives soutenues dans le cadre du Contrat de ville.

CONTACTS ET ACCOMPAGNEMENT

Les coordonnées des équipes opérationnelles communales et métropolitaines, des délégués du préfet et des services partenaires sont dans le **Guide pratique 2027**. Les porteurs sont invités à les solliciter suffisamment en amont de la date limite de dépôt.

6 - MODALITES DE DEPOT

www.var.gouv.fr

https://metropoletpm.fr/demarches/repondre-lappel-projets-du-contrat-de-ville

Les porteurs de projet n'auront qu'un seul dossier à compléter sur la plateforme DAUPHIN. En conséquence, il est donc impératif que la demande soit complète : tous les champs doivent être renseignés (thématique, intitulé selon le format attendu, territoire, bénéficiaires, périodicité, budget prévisionnel, etc.).

Pour une première demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN :
Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme. Si ce n'est pas une première demande, le porteur dispose déjà d'un code tiers.

Il est indispensable de vous référer au Guide de l'usager pour la saisie de votre dossier.

7 - ANNUAIRE DES SERVICES DU CONTRAT DE VILLE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS)- VAR
Département Egalité des chances ddets-politique-de-la-ville@var.gouv.fr **CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX**
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
DGA Habitat Solidarités & Citoyenneté **Service Cohésion Sociale et Territoriale** Cheffe de service : **Laura RUY** Chargée de gestion : **Aurélie UGENA** cdv-tpm@metropoletpm.fr 04 94 93 83 00 Chargée de mission Insertion-Emploi : **Nawel LLAS** Chargée de mission Cohésion sociale : **Patricia MESNAGER** Chargé de mission Cadre de vie / Gestion Urbaine & Sociale de Proximité: **Fabien MAISONNIER** Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire : **Léa HERMANGE**

<table>
<tr><th colspan="3">TOULON</th></tr>
<tr><td colspan="3">Service Politique de la Ville
Chef de service Politique de la Ville
Coordonnateur CLSPD
Emmanuel LEBOT
elebot@mairie-toulon.fr
04.94.36.31.30 / 06 07 16 43 73</td></tr>
<tr><td colspan="3">Assistante Administrative
Emmanuelle LELEVÉ
poliville@mairie-toulon.fr
04.94.36.83.72</td></tr>
<tr><td>La Florane</td><td rowspan="4">Chargée de Mission
Nadia JLIDA
njlida@mairie-toulon.fr
04 94 36 83 77
07 62 55 67 91</td><td rowspan="10">Déléguée du Préfet
Karine Povinha- Pernet
06 86 85 90 32
karine.povinha-pernet@var.gouv.fr</td></tr>
<tr><td>La Beaucaire</td></tr>
<tr><td>Pontcarral</td></tr>
<tr><td>Le Jonquet / La Baume Le Guynemer</td></tr>
<tr><td>Pont du Las / Rodeilhac</td></tr>
<tr><td>Centre-ville</td><td rowspan="5">Chargée de Mission
Aline GUEIT
algueit@mairie-toulon.fr
04 94 36 83 76
07 60 65 12 68</td></tr>
<tr><td>La Rode</td></tr>
<tr><td>Saint-Jean du Var</td></tr>
<tr><td>Sainte Musse</td></tr>
<tr><td>Beaulieu / Sainte Marie</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">LA SEYNE-SUR-MER</th></tr>
<tr><td colspan="3">Service Cohésion sociale
Cheffe de service
Coordinatrice CLSPD
Hana VALENTOVA
hana.valentova@la-seyne.fr / clspd@la-seyne.fr
04 94 06 95 68 / 06 76 12 84 21</td></tr>
<tr><td>Berthe</td><td rowspan="2">Cheffe de Projet Politique de la Ville
Claire LOFFREDA
04.94.06.96.53 / 06.74.40.21.59
claire.loffreda@la-seyne.fr</td><td rowspan="2">Déléguée du Préfet
Suzannie NGANGA
07.85.76.55.64
suzannie.nganga@var.gouv.fr</td></tr>
<tr><td>Centre-ville</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">HYERES-LES-PALMIERS</th></tr>
<tr><td>Centre-ville</td><td rowspan="2">Service Politique de la Ville
Cheffe de service
Camille JOURDAN
cjourdan@mairie-hyeres.com

Chargée de mission
Christèle BARBIERI
04.94.00.78.45
cbarbieri@metropoletpm.fr</td><td rowspan="2">Délégué du Préfet
Nordine BOURABAA
07.70.06.92.40
nordine.bourabaa@var.gouv.fr</td></tr>
<tr><td>Val des Rougières</td></tr>
<tr><td colspan="3">Coordonnateur CLSPD : Mme Floriane CAPEL
fcapel@mairie-hyeres.com
04.94.65.02.39</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">LA GARDE</th></tr>
<tr><td>Romain Rolland</td><td>Service Politique de la Ville
DGA : Frédéric FERRER

Chargée de Mission :
Céline DEAL
Gestionnaire administrative
Aurélia LLEDO
04.94.08.98.26
Charge-de-mission.fct@ville-lagarde.fr</td><td>Déléguée du Préfet
Suzannie NGANGA
07.85.76.55.64
suzannie.nganga@var.gouv.fr</td></tr>
<tr><td colspan="3">Coordinatrice CLSPD : Mme Anne PASERI
apaseri@ville-lagarde.fr
04 94 08 99 41</td></tr>
</table>

8- LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE :

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE :La liste des signataires du contrat de ville métropolitain est la suivante :

- L'Etat,
- La Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Les Communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères-les-Palmiers, La Garde,
- Le Conseil Département du Var,
- L'Association Régionale HLM et les bailleurs sociaux : Var Habitat, Toulon Habitat Méditerranée, SAGEM, Adoma, Erilia, Logis Familial Varois.
- France Travail, L'Éducation Nationale, Les Services du Procureur de la République,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Var,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Banque des Territoires et la Caisse des Dépôts
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.